

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 09 décembre 2013 à 19h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 07 octobre 2013
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 06/2013 relatif à la réorganisation du tourisme dans le district de Morges et à l'adhésion à l'Association Régionale Touristique**
6. **Préavis N° 07/2013 relatif au budget 2014**
7. Election d'un membre de la Commission d'urbanisme
8. Propositions individuelles

1. Appel

47 Conseillers participent à la séance, 3 excusés, 0 absents

2. Procès-verbal du 07 octobre 2013

- Mme C. Bärtschi, propositions individuelles, modifier « Fête de la Paix » A permis d'acheter une pompe, un filtre à eau et
- M. B. Gmür, supprimer la parenthèse (1 x par année – remplacer par M. Gmür souhaite qu'une fois par année, cela soit mis à l'ordre du jour.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Président

Votations du 24 novembre :

Initiative 1 :12	refusée avec 67.52 % des suffrages
Initiative des familles	refusée avec 70.98 % des suffrages
Vignette à 100.-	refusée avec 59.34 des suffrages

Quelques nouvelles sur le groupe de travail en fonction pour le projet de nouveau règlement. L'approche finale n'est pas loin.

Des réunions dynamiques et animées où chacune et chacun a pu apporter ses avis et idées et où même votre serviteur a quelques fois perdu son flegme, nous ont permis de préparer un projet intéressant.

Nous n'avons pas réinventé la roue mais proposé pour notre Conseil des innovations pertinentes tout en restant dans le cadre de la nouvelle loi sur les communes et du projet de règlement du Conseil communal avec ses articles imposés.

La grande avancée plébiscitée par tous les membres est la présentation d'un préavis Municipal à l'assemblée en premier débat avec une possibilité de modifications des commissions nommées par le bureau.

Il n'y a pas de vote sur les conclusions de ce préavis, simplement une prise de température, si j'ose dire, et surtout une information aux conseillers qui pourront, durant le laps de temps s'écoulant jusqu'à la présentation définitive du Préavis, poser des questions ou faire des remarques aux commissions chargées de plancher sur le sujet.

Beaucoup reprochaient à notre mode de fonctionnement actuel le peu de temps et surtout l'impossibilité d'approcher une commission chargée de rapporter sur un préavis Municipal.

Nous aurons un système éprouvé depuis longtemps dans d'autres communes, qui rallonge effectivement le temps de prise de décisions mais qui permettra aussi de voter avec toutes les cartes en mains.

Bien d'autres modifications ont été prévues dont certaines cosmétiques il est vrai et il serait un peu long de vous les énumérer. Notre exemplaire de projet sera discuté encore au tout début janvier 2014 puis envoyé au canton pour validation, voir correction.

Voici les dates des Conseils pour l'an prochain

Lundi 28 avril 2014	20h00
Lundi 30 juin 2014	20h00
Lundi 15 septembre 2014	20h00
Lundi 27 octobre 2014	20h00
Lundi 8 décembre 2014	19h00

Samedi 14 juin 2014, sortie du Conseil – visite surprise et repas.

Les dates de Conseil pour l'an prochain vont être distribuées merci de bien vouloir les agender.

Et avant de passer au point suivant un rappel pour la traditionnelle « Fenêtre du Conseil » le 23 décembre devant la maison de Commune. Comme à chaque fois nous recherchons des personnes pour préparer et animer cette rencontre avec les habitants de notre village.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de votre serviteur dès ce soir.

Et comme le dit le calendrier de l'avent : Soirée villageoise organisée et animée par les membres du Conseil Communal

5. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

Plan de quartier « l'Oche et la Combe » : l'ultime contrôle de l'Etat s'est déroulé sans remarque. Une mise à l'enquête sera ouverte du 10 janvier au 11 février 2014.

Une délégation de la Municipalité et l'urbaniste se tiendra à disposition pour répondre aux questions et remarques le mercredi 22 janvier 2014 de 17h00 à 19h00 à la salle du conseil.

b) M. R. Corthay**Salle polyvalente :**

Le chantier arrive à son terme.

Le rustique sur la face nord a pu être appliqué la semaine dernière, suite à la finition des pieds de façade ainsi que la pose du noir devant le quai de la scène.

Les Communaux – 2^{ème} étape :

Les travaux de génie civil, canalisations intérieures, extérieures et drains périphériques, coffrage et armature, murs bêche, mise en place Liapor (verre expansé qui sert d'isolant sous le radier) sont réalisés.

Le radier sera coulé en principe le 17 décembre.

Selon M. R. Arn, les résultats des essais de forage géothermiques sont positifs.

c) M. P. de Mestral**Déchets :**

La déchetterie sera ouverte tous les lundis, toute l'année, à partir du 06.01.2014 et cela aux mêmes horaires que le mercredi. Horaire d'hiver 16h00 – 17h00. Cette information figurera dans le « tous ménages » de fin d'année et elle sera affichée dès demain à la déchetterie.

Les déchets « sauvages » déposés devant la déchetterie durant les week-ends nécessitent le travail d'un employé de voirie durant une à deux heures chaque lundi. Nous pensons que la commune peut assumer cette charge. Une vidéo surveillance nous coûterait certainement plus cher, avec des effets collatéraux difficilement mesurables, comme par exemple la dispersion de ces déchets « sauvages » ailleurs.

Valorsa, notre gestionnaire des déchets, a fait un contrôle du ramassage des ordures ménagères. Le taux de sacs non conformes et de déchets en vrac est faible, 4 sacs non conformes pour un poids de 21,3 kg, soit 0,26%. L'objectif au-delà duquel les communes seraient pénalisées est de 5% de sacs non conformes et de déchets en vrac.

Les résultats suivants sont des extrapolations pour 2013, tous les chiffres n'étant pas connus.

Ordures ménagères : 2012 : 471 T 2013 : 353 T

Soit une baisse d'environ 25 %.

Pour les coûts de ramassage et de traitement de ceux-ci, la baisse est de 43 %, cette baisse plus importante s'explique par la baisse du tonnage et par la baisse du prix du ramassage qui était un contrat en fonction du poids transporté. Ce contrat a été revu à la hausse pour 2014, nous aurons donc un forfait hebdomadaire qui tient plus compte de la durée du ramassage.

Objets encombrants : 2012 : 91 T 2013 : 34 T

Donc une baisse de 63 %, l'explication n'est pas univoque. Les personnes remplissent à nouveau leurs greniers et caves ou rendent-ils les objets dans les commerces ?

Globalement, les comptes 450 et 451 concernant la gestion des déchets sont pratiquement équilibrés selon nos estimations. Un déficit de CHF 14'000.- sur un total de charges de CHF 250'000.-. La ristourne de 330.-/T est sujette à réévaluation, nous pourrions donc encore avoir une bonne surprise de ce côté.

Mini giratoire en Bellevue :

Le tapis final a été posé la semaine passée. Il reste à dessiner le marquage au sol.

6. Préavis municipal N° 06/2013 relatif à la réorganisation du tourisme dans le district de Morges et à l'adhésion à l'Association Régionale Touristique

La parole est donnée à M. C. Fuerer (rapporteur) pour la commission ad-hoc qui lit les conclusions.

La commission ad-hoc composée de Mme S. Buchet (Présidente), de MM L. Capt, E. Piguet, C. Viquerat et C. Fuerer (rapporteur) à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'adhérer à la nouvelle Association Régionale Touristique du district de Morges.

Discussion

- M. T. Cretegnny, pourquoi ne pas le faire à plus grande échelle et se limiter au district de Morges ?
- M. M. Roulet, dans un premier temps sous cette forme. Dans un 2^{ème} temps il est souhaitable de réunir l'ensemble de la Côte. Les 5 régions fortes sont : Lausanne – Riviera – Alpes Vaudoises – Jura Nord vaudois et logiquement la Côte réunie.
- M. N. Plumey, que représentent les CHF 3.- qui s'ajoutent au CHF 8,40.

- M. M. Roulet, ce sont les cotisations de la future association touristique. Les Régions doivent se mettre d'accord entre elles, vis-à-vis du Canton. L'ARCAM se concentrera sur le développement économique de la région et l'élaboration du plan directeur régional.
- M. D. Dubugnon, y-a-t-il un retour sur investissement ? à qui profitent les prestations du tourisme ?
- M. M. Roulet, pour notre commune, à court terme, pas de projet concret. Il faut un projet d'investissement, par exemple fromagerie de démonstration de Montricher. Pas de retombées égalitaires et difficile à chiffrer.
- M. D. Dubugnon : Pourquoi CHF 3.- et pas 2 ou 4 ?
- M. M. Roulet, notre commune est dans une région à cotisation faible et ce prix est dans la fourchette.
- Mme C. Bärtschi, si on va sur le site de Morges et que l'on « clic » sur hébergement on arrive sur le site du Canton.
- M.M. Roulet, si on va sur le site de l'office du tourisme de Morges on arrive sur le bon site.
- Mme M.-L. Magnenat, à la page 2 du préavis, il est entendu que des privés participent au financement (hôteliers-restaurateurs-vignerons-etc.). Les cotisations sont-elles fixes ? si plusieurs privés se retirent, y aura-t-il un déséquilibre ?
- M. M. Roulet, il n'est pas logique qu'un hôtelier se retire, sinon pas la peine de continuer avec un office du tourisme, il est utile principalement aux prestataires de service.
- M. B. Gmür, page 3 en haut, « financement par le biais de la taxe de séjour », cette taxe est-elle complètement affectée à l'office du tourisme ? Quels sont les liens entre l'ARCAM et cette association ? Ne serait-il pas plus judicieux de parler : « d'économie et de tourisme » ? Développer quelques idées autres que les hôtels. Pour Etoy, pas forcément bien adapté. Il trouve étrange cet aiguillage.
- M. M. Roulet, la taxe de séjour existe déjà actuellement. Pourquoi avoir choisi cette option, cela aurait pu rester à l'ARCAM. Mais cette association ne s'occupera que du tourisme.
- M. C. Viquerat, cette séparation est voulue par l'ARCAM afin de faciliter les liens avec le Canton.

Plus de questions ni de remarques, le débat est clos

L'assemblée est appelée à voter :

1. D'adhérer à la nouvelle association régionale touristique du district de Morges

Adopté à la majorité (3 abstentions)

6. Préavis municipal N° 07/2013 relatif au budget 2014

La parole est donnée à Mme M. Ray-Suillot (rapporteur) pour la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), Mme M. Ray-Suillot (rapporteur), de MM J. Buclin, R. Demont, J.-L. Rochat, M. Thomson et C. Delétra, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'adopter le projet de Budget 2014 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 67'042.-

Avant d'ouvrir la discussion le Président aimerait mettre au point une réflexion sur le rapport de la commission des finances concernant la non mise à disposition de ladite commission de certains documents par la Municipalité.

La commission dans son rapport fait référence à l'article 93^e al.2 lit a de la Loi sur les Communes.

Art. 93^e al.2 LC : prévoit que la Municipalité doit fournir aux commissions de surveillance tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de leur mandat. Constituent notamment de tels documents, les comptes communaux, pièces comptables et renseignements de l'exercice écoulé.

Il en résulte que le mandat de la commission des finances ne s'étend qu'à la période de l'exercice précédent, ce qui exclut son intervention en cours d'exercice.

La commission des Finances reprocherait-elle à la Municipalité un manque de transparence ?

Discussion

- M. F. Magnollay, il lui semblait utile de mettre cette phrase pour information aux membres du Conseil. Pour établir le budget, il a été pris la situation au 31 août (extrapolation). Il a pris contact avec le service juridique Cantonal. Effectivement il n'a pas le droit d'aller voir les comptes de l'année en cours. Toutefois, il faudrait trouver une solution et que les commissions puissent avoir accès à toutes les pièces. Après avoir lu les articles de loi, tout cela forme un ensemble pas très cohérent. Il lui semblait légitime de pouvoir comprendre comment on pouvait extrapoler un budget.

Le budget est étudié page par page :

- Mme V. Hüsler, p. 5, fait une remarque concernant le compte Bus-Transports, il n'est pas fait mention de la commune de Lavigny pour la répartition.
- M. M. Roulet, c'est un manquement.
- M. T. Cretegnny, sur le rapport de la commission des finances, compte 22.3221, chiffre de CHF 800'000.-, qu'est-ce que cela signifie et les conséquences sur la phrase d'après ? P. 7, tableau emprunts : CHF 250'000.- + CHF 125'000.- + 10 % amortissement, à l'échéance de tous ces emprunts, dans la stratégie de la Municipalité, faudra-t-il réemprunter pour rembourser ?
- M. L. Magnollay, compte déchets, la taxe est mobile d'année en année selon les besoins. Ce compte doit-il être équilibré ?
- M. P. de Mestral, c'est un compte affecté. Si le solde est négatif, il faut le réajuster sur les exercices suivants. Si le solde est excédentaire, investir dans des projets futurs.
- M. B. Gmür, même constat que la commission des finances, manque à gagner avec les bâtiments communaux.
- M. J.M. Fernandez, budget de l'ASSAGIE à fin août : CHF 163'000.- location scolaire (classes occupées au collège les Communaux N°1) – lors des prévisionnels : CHF 195'400.- tient compte des classes du collège les Communaux N°1 et N°2. Pas de perte pour la Commune.
- M. B. Gmür, y-a-t-il moins de classes que prévues ?
- M. J.M. Fernandez, Non.
- M. C. Fuerer, en point de conclusion, il souhaite que l'arrêté d'imposition se fasse en même temps que le budget.
- M. M. Roulet, c'est une remarque récurrente. Il a parlé avec la Préfète Mme Arn, c'est impossible. L'année passée la commune de Morges a passé le délai et l'arrêté a été reconduit au « statu quo ». Fixer une séance du Conseil le 27 octobre pour l'arrêté d'imposition, on pourra dire où en est le budget, mais la décision doit être basée sur le résultat des comptes. Pas

d'augmentation d'impôt sur la base d'un budget. C'est également une question de délai, parution dans la FAO + délai référendaire.

- M. C. Fuerer, est si on faisait un budget 1 mois plus tôt ?
- M. M. Roulet, les gros postes comme les prévisions de la facture sociale et la péréquation arrivent trop tardivement. Les communes doivent livrer les informations au Canton pour le 15 juillet. Le 25 septembre les chiffres sont sortis sur le site du Canton. Les chiffres concernant les écoles et les différentes

associations arrivent également tard. Avant fin septembre début octobre, pas possible.

- M. T. Jakob, p. 27, poste entretien bâtiment, compte en baisse, comment justifier cette baisse ?
- M. J.M. Fernandez, p. 10 pt 3, achat mobilier, parce que les chiffres sont regroupés dans des postes définis.
- M. L. Magnollay, p. 30, investissement matériel – achat véhicule, aimerait avoir plus d'information concernant : investissement tracteur pour remplacement tondeuse.
- M. P. de Mestral, le véhicule actuel ne donne pas satisfaction, on ne peut pas bien travailler, voir pour un autre afin de pouvoir mieux déblayer la neige.
- M. L. Magnollay, compte bouclé eaux 463141, il y a un saut par rapport au budget précédent (CHF 125'000.- au lieu de 35'000.-).
- M. L.-D. Martin, déplacement et complément des collecteurs en Folliard et en Bellevue. A l'étude, pas concrétisé ni finalisé.
- Mme M.-L. Magnenat, réseaux égout/épuration, pt 2 du rapport de la commission des finances, actualiser les plans cadastraux ? aussi dans l'entretien ?
- M. L.-D. Martin, oui, il faut remettre tous les plans à jour, puis informatiser ceux-ci pour la transmission par voie informatique et ne plus avoir à faire des photocopies.
- Mme M.-L. Magnenat, pt 7 sécurité – social, différence de charges entre Etat et Communes. L'Etat estimait que les charges baisseraient. Que représentent ces diminutions à Etoy ? l'Etat a-t-il fait un effort conséquent ?
- M. M. Roulet, la facture sociale est basée sur la valeur du point d'impôt 2012 pour le budget 2014 (plus faible que 2011). La facture sociale continue d'augmenter. Le poids de la facture sociale est proportionnellement plus lourde pour les communes que pour le canton.
- M. C. Delétra, aimerait connaître la position de la Municipalité concernant les 2 associations : ADCV et UCV. A-t-on intérêt à rester avec les deux ?
- M. M. Roulet, actuellement oui.

Plus de questions ni de remarques, le débat est clos

L'assemblée est appelée à voter :

1. D'adopter le projet de budget 2014 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 67'042.-

Adopté à l'unanimité

7. Election d'un membre de la Commission d'urbanisme

Afin de remplacer Mme A. Daiz, démissionnaire, nous recherchons un membre.

Mme V. Elamly propose M. Carlos da Silva.

Le Président propose à l'assemblée de valider son élection par applaudissement. Ce que les membres du Conseil font avec force.

8. Propositions individuelles

- M. B. Cuanoud, demande aux membres de la commission de fixer une date pour la prochaine séance.

- M. V. Payot, le Téléthon composé des 3 communes (Etoy / St-Prex / Buchillon) amicale du Cibest, Jeunes Sapeurs-Pompiers et Samaritain ont œuvré vendredi et samedi à 9 postes (commerces) et 3 postes (déchetterie). CHF 14'070.-.

- M. F. Magnollay, amendement, possibilité de poser des questions avant la présentation de préavis. Son vœu, pouvoir agrémenter les rapports avec de nombreuses pages, mais pas si facile, car la communication est difficile, le texte et les documents transmis pouvant choquer, déranger. Donc pour éviter ce genre de problématique, un paragraphe doit figurer dans le nouveau règlement du Conseil.

Trop d'info tue l'info. Mais pouvoir donner juste la bonne info.

- M. J.-M. Schlaeppi, le nouveau règlement doit faire un passage devant le service juridique avant de le présenter au Conseil.

Avant de passer à la partie récréative la parole est donnée à 2 animateurs d'un soir : Mme I. Golay et P. Lüthi qui vont nous présenter un digne représentant d'une société de notre village :

M. Olivier Bolomey (Jeunesse d'Etoy)

M. O. Bolomey, invité de notre séance, nous présente à son tour la FVJC (Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes) avec des documents forts intéressants et un bref rapport de la cantonale qui a eu lieu cet été à Colombier.

Il a été « Président des Jeunesses Cantonales (FJC) de 2012 à 2014 et Présidente de la Jeunesse d'Etoy ».

Nous le remercions pour son engagement au sein de notre Jeunesse et de son investissement au niveau cantonal.

Le Président clos la séance en remerciant les conseillers de leur participation et en souhaitant à tous un Joyeux Noël et une bonne année 2014.

Séance levée à 21.h.00.

Prochain rendez-vous : lundi 28 avril 2014 à 20h00

Le Président

La Secrétaire

Jean-Marc Schlaeppli

Isabelle Vouillamoz